



Cahier des Charges

Championnat de Ligue CHAMPAGNE-ARDENNE Jeunes

Le comité de la ligue attribue chaque année l'organisation du championnat de ligue des jeunes à un comité départemental (08.10.51.52), chargé à ce comité d'organiser ce championnat suivant le cahier des charges défini ci-dessous.

Le comité de Ligue choisit la période d'organisation pour les saisons 2010.2011 :

### **Ce tournoi se déroulera chaque année pendant les vacances d'hiver de l'Académie de Reims**

Cette période peut être modifiée sous condition par le comité de Ligue mais pas durant la saison en cours. (Une année civile complète pour ne pas perturber la préparation des dossiers de subventions)

#### **L'organisateur choisit ses dates en fonction de la période nommée ci-dessus.**

L'organisateur s'engage à accueillir les jeunes dans un établissement respectant les normes et contraintes liées à l'accueil de groupes mineurs et mixte.

Un plus dans l'organisation est d'avoir des animateurs diplômés pour encadrer les jeunes durant le temps de la compétition.

Il est conseillé d'avoir plusieurs salles pour différencier les petites catégories (petits poussins à poussins) des grandes (pupilles à minimes).

Pour ne pas perturber les jeunes lors du championnat les accompagnants (Entraîneurs, parents ou autres personnes) ne seront pas autorisés dans l'aire de jeux. (Il est possible d'accepter une séance rapide (début d'une ronde 1 ou 2 minutes) de photo dans l'aire de jeux pour les parents à prévoir lors du 2<sup>ème</sup> jour.)

Une salle d'analyse avec des jeux à disposition des joueurs est obligatoire

Des hébergements et repas économiques pourront être proposés par l'organisateur

L'organisateur s'engage à récompenser les participants par :

- Une coupe pour les 3 premiers de chaque catégorie
- Une médaille pour chaque participant hors des 3 premiers

Il est conseillé de fournir un diplôme de Titre de Champion de Ligue pour le premier de chaque catégorie.

Le règlement (cadence, départage etc..) de ce championnat sera validé chaque saison par le comité de la ligue en fonction des critères demandés par la Fédération Française des Echecs, en cas de problème contacter le Directeur Technique de la Ligue ou le Responsable jeunes de la Ligue.

**Rappel** : la notation est obligatoire pour tous mais une tolérance de ne pas noter est acceptée pour les petits poussins, attention en cas de litige ou réclamation le petit poussin notant sa

*partie sera favorisé, l'arbitre pouvant contrôler la demande par le biais de la feuille de ce jeune.*

L'organisateur se charge des demandes de subvention aux collectivités locales (conseil général ou régional).

La ligue subventionne ce championnat à hauteur de : 800€ pour la saison actuelle et règle les frais d'arbitrage pour une somme de 168€ soit 42€ par jour.

La subvention de ce championnat sera réglée en 2 parties par la ligue, la 2<sup>ème</sup> partie après bilan complet du championnat fourni par l'organisateur ceci sous 4 semaines impératif, l'organisateur sera tenu de fournir dans la semaine suivant le championnat les noms, prénom, adresses et clubs des jeunes qualifiés pour les championnats de France aux 3 personnes mentionnées ci-dessous. :

- Président de la Ligue
- Directeur Technique Ligue
- Directeur Technique Jeunes

L'organisateur se doit d'informer les responsables de la Ligue (DTR et responsable jeunes voir le Webmaster du site de notre ligue) chaque soir des différents résultats (envoi des fichiers PAPI)

Quelques photos de groupes ou des différents champions(nes) seront aussi les bienvenus

Si l'organisation le permet quelques retranscription de parties de chaque catégories en format PGN pour alimenter le bulletin de ligue

Le Comité de Ligue conseille fortement d'avoir 2 arbitres, le deuxième arbitre pourra être un arbitre AF4 (dit de salle) la présence permanente d'un arbitre dans la salle de jeu des petites catégories est aussi souhaité.

Charge à l'organisateur d'héberger, de nourrir et de régler les frais de déplacement de (ou des) l'arbitre du Tournoi (minimum Fédéral 3)

L'arbitre en chef du championnat affichera le règlement complet du championnat des jeunes :

- Nombres de rondes par catégories
- Horaires des rondes
- Nombres de qualifiés
- Cadences des différentes catégories
- Horaires des départages et principe si besoin

**Concernant des éventuels demande de repêchage (sous réserve de participation aux championnats départementaux ou ligue) la ligue étudiera ces demandes sous réserve d'un classement Elo minimum de :**

Ceci pour éviter toutes demandes de repêchage abusif, sauf 1<sup>er</sup> ex æquo. Et cas exceptionnel (ex un joueur ayant déjà fini dans les 10 premier aux championnats de France des jeunes)

- **1800 pour les minimes** (soit 300 points en dessous du seuil de la FFE pour la qualification automatique)
- **1600 pour les minimes Filles** (soit 250 points en dessous du seuil de la FFE pour la qualification automatique)
- **1700 pour les Benjamins** (soit 300 points en dessous du seuil de la FFE pour la qualification automatique)

- **1500 pour les benjamines** (soit 250 points en dessous du seuil de la FFE pour la qualification automatique)
- **1550 pour les pupilles** (soit 300 points en dessous du seuil de la FFE pour la qualification automatique)
- **1350 pour les pupillettes** (soit 250 points en dessous du seuil de la FFE pour la qualification automatique)
- **1500 pour les poussins** (soit 300 points en dessous du seuil de la FFE pour la qualification automatique)
- **1200 pour les poussines** (soit 250 points en dessous du seuil de la FFE pour la qualification automatique)

Il est impératif de clôturer les inscriptions 8 jours avant la dates des championnats, ceci pour permettre d'organiser et de prévenir les participants des catégories squelettiques (1, 2 ou 3 participants) afin d'éviter des frais et des déplacements coûteux pour les familles.

**Validé par le Comité directeur de la ligue et par la FFE en octobre 2010**